

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT CHRISTOPHE**

SEANCE DU 27 NOVEMBRE 2006

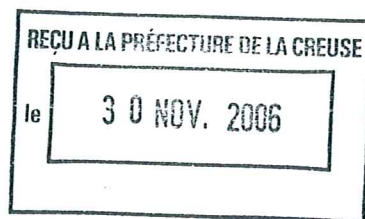


L'an deux mil six, le vingt sept novembre à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de monsieur Jacques VELGHE, Maire.

Présents : MM VELGHE, TIXIER, Mme CARRE, MM VOISIN, CEYSSON, GALTIER, Mme LAGRANGE, Mme GARRAUD, Mme PENOT, M NEYRAUD

Absent : M. MENUT

Date de convocation : 20 novembre 2006



Madame LAGRANGE est élue secrétaire de séance.

OBJET : MOTION D'URGENCE RELATIVE A LA DESSERTE FERROVIAIRE A GRANDE VITESSE POUR LA CREUSE

« Au moment où se déroule le débat public sur le projet de ligne à Grande Vitesse Poitiers-Limoges, les élus souhaitent rappeler leur position et réaffirmer les nécessaires et indispensables aménagements ferroviaires dont le département de la Creuse a besoin pour assurer son développement à savoir :

Aménagement en liaison Grande Vitesse de la ligne Paris-Orléans-Chateauroux-La Souterraine-Limoges-Toulouse avec des rames TGV permettant une interconnexion avec le réseau européen Grande Vitesse et assurant une desserte sur Lille et demain sur Strasbourg. Ces aménagements répondent à une véritable politique d'aménagement du territoire indispensable à l'espace Massif Central et doivent être menés dès 2007 dans des conditions financières acceptables pour les Régions Centre et Limousin.

Modernisation de la ligne Bordeaux-Lyon via Guéret.

Réalisation des investissements nécessaires au bon fonctionnement et à l'amélioration de la ligne Montluçon-Ussel.

Les élus affirment que ramener l'avenir de la desserte ferroviaire du Limousin à un projet exclusif – la ligne à Grande Vitesse Poitiers-Limoges – pénaliserait lourdement le Limousin pour le développement économique et social en cours, car il signifierait l'absence de toute amélioration d'offre ferroviaire pour les décennies à venir.

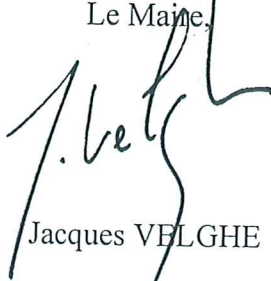
Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures,

Pour copie conforme,

En Mairie, le 29 novembre 2006

Le Maire,


Jacques VELGHE

